

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 26 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 19 juin s'est réuni en session ordinaire, au 1 rue de Beausoleil sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent : /

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire : Mme TOUPIN Bénédicte.

ORDRE DU JOUR

Votes des budgets Commune et Lotissement des Noisetiers 2020

Vote du budget Commune 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2020

APPROUVE à l'unanimité le budget 2020 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	Recettes	384 623.57 €
Section Fonctionnement	Dépenses	384 623.57 €
Section Investissement	Recettes	342 090.50 €
Section Investissement	Dépenses	342 090.50 €

Vote du budget Lotissement des Noisetiers 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2020

APPROUVE à l'unanimité le budget 2019 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	Recettes	163 479.41 €
Section Fonctionnement	Dépenses	163 479.41 €
Section Investissement	Recettes	103 640.05 €
Section Investissement	Dépenses	103 640.05 €

Convention attributive d'une aide FEADER, au titre de l'opération « Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement » du programme de développement rural régional des Pays de la Loire 2014/2020.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention attributive d'une aide FEADER, au titre de l'opération « Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement » du programme de développement rural régional des Pays de la Loire 2014/2020 a été reçu en mairie le 26 juin pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTOIRSE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et La Région des Pays de La Loire, le Groupe d'Action Locale Sud Mayenne (GAL) et la commune d'Origné.

Travaux Presbytère

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 25 juin afin d'examiner les dossiers de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du logement communal situé au 4 rue de Beausoleil.

Lot n°1 - Maçonnerie - Démolitions - Aménagements extérieurs

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant en € HT (si erreur)	Montant TTC Euros
DOSSO	58 970,01 €	70 764,01 €
PREVOSTO	97 934,47 €	117 521,36 €
MJCD	75 650,45 €	90 477,94 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise DOSSO pour un montant de 58 970.01 € HT soit 70 764.01 € TTC

Lot n°2 - Charpente bois – Ossature bois – Couverture - Bardage

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC Euros
-		
LUTELLIER	13 731,24 €	16 477,49 €
option 1: PV Révision couverture ardoises existante	1 394,40 €	1 673,28 €
option 2: PV Révision des gouttières et chéneaux	3 774,60 €	4 529,52 €
option 3 PV Révision des tuyaux de descentes	571,20 €	685,44 €
option 4: PV Suppression des 2 poteaux existants	368,00 €	441,60 €
option 5: PV Renforcement des poutres existantes	6 550,00 €	7 860,00 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise LUTHELIER pour un montant de 13 731.24 € HT soit 16 477.49 € TTC, avec options 1, 2, 3, 4 et 5 pour un montant de 26 389.44 € HT soit 31 667.33 € TTC

Lot n°3 – Menuiserie extérieures PVC – Menuiseries intérieures bois

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT Euros	Montant TTC Euros
-		
VEILLE	24 000,00 €	28 800,00 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise VEILLE pour un montant de 24 000.00 € HT soit 28 800.00 € TTC.

Lot n°4 - Plâtrerie - Cloisons sèches - Isolation – Plafonds

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC
-	Euros	Euros
PLAFITECH	43 093,73 €	51 712,48 €
COIGNARD avec option	35 308,56 €	42 367,67 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise COIGNARD pour un montant de 35 308.56 € HT soit 42 367.87 € TTC.

Lot n°5 - Carrelage – Faïence

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC
-	Euros	Euros
BIENVENU	8 662,91 €	10 395,49 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise BIENVENU pour un montant de 8 662.91 € HT soit 10 395.49 € TTC.

Lot n°6 – Peinture

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC
-	Euros	Euros
GERAULT	13 711,21 €	16 453,45
FRETIGNE	12 234,04 €	14 680,85 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise FRETIGNE pour un montant de 12 234.04 € HT soit 14 680.85 € TTC.

Lot n°7 - Plomberie – Sanitaires

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC	Montant avec Option
-	Euros	Euros	en € HT
DORMET	6 650,00 €	7 980,00 €	8 010,00 €
GEORGES ET FOUCHER	5 481,40 €	6 577,68 €	6 512,46 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise DORMET offre groupée avec le lot 9 pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800.00 € TTC.

Lot n°8 – Electricité

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC
-	Euros	Euros
AUBERT	11 000,00 €	13 200,00 €
BARILLER MARC	7 612,21 €	9 134,65 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise BARILLER Marc pour un montant de 7 612.21 € HT soit 9 134.65 € TTC.

Lot n°9 - Chauffage bois granulés – Ventilation

<u>ENTREPRISES ayant présenté une offre</u>	Montant HT	Montant TTC
-	Euros	Euros
DORMET	27 800,00 €	33 360,00 €
GEORGES ET FOUCHER	28 741,00 €	34 489,20 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise DORMET offre groupée avec le lot 7 pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800.00 € TTC.

Lot n°7 - Plomberie – Sanitaires + Lot n°9 - Chauffage bois granulés – Ventilation

ENTREPRISES ayant présenté une offre	Montant HT Euros	Montant TTC Euros	Montant avec Option en € HT	Montant TTC Euros
DORMET	34 000,00 €	40 800,00 €	37 098,95 €	44 370,34 €
GEORGES ET FOUCHER	33 537,00 €	40 244,40 €	37 992,96 €	45 439,58 €

Nous proposons donc de retenir l'entreprise DORMET offre groupée avec le lot 7 pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800.00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VALIDE l'offre de l'entreprise DOSSO, pour le Lot n°1 - Maçonnerie - Démolitions - Aménagements extérieurs pour un montant de 58 970.01 € HT soit 63 801.89 € TTC

VALIDE l'offre de l'entreprise LUTELLIER, pour le Lot n°2 - Charpente Bois - Ossature bois - Couverture – Bardage pour un montant de 26 389.44 € HT soit 31 667.33 € TTC, avec options 1, 2, 3, 4 et 5.

VALIDE l'offre de l'entreprise VEILLE, Lot n°3 - Menuiseries extérieures PVC - Menuiseries intérieures bois pour un montant de 24 000.00 € HT soit 28 800.00 € TTC.

VALIDE l'offre de l'entreprise COIGNARD, Lot n°4 - Plâtrerie - Cloisons sèches - Isolation – Plafonds pour un montant de 35 308.56 € HT soit 42 366.67 € TTC.

VALIDE l'offre de l'entreprise BIENVENU, Lot n°5 - Carrelage – Faïence pour un montant de 8 662.91 € HT soit 10 395.49 € TTC.

VALIDE l'offre de l'entreprise FRETIGNÉ, Lot n°6 – Peinture pour un montant de 12 234.04 € HT soit 14 680.85 € TTC.

VALIDE l'offre de l'entreprise BARILLER MARC, Lot n°8 – Electricité pour un montant de 7 612.21 € HT soit 9 134.65 € TTC.

VALIDE l'offre de l'entreprise DORMET, Lot n°7 - Plomberie – Sanitaires + Lot n°9 - Chauffage bois granulés – Ventilation pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800.00 € TTC.

Demande de subvention « Aide à la restauration du patrimoine de la Mayenne » travaux presbytère

La commune d'Origné est propriétaire d'un logement communal situé au 4 rue de Beausoleil, dans l'ancien presbytère.

Le logement est libre depuis le 01 février 2018, la commune souhaite réhabiliter le logement en installant une chaudière à granulés bois, en isolant les sols et les murs, ainsi que la création d'un nouveau réseau électrique et de plomberie.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
		Autofinancement	71 037.87 €
TOTAL	231 818.17 €	TOTAL	231 818.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** ce projet, sollicite le Département de la Mayenne « **Aide à la restauration du patrimoine de la Mayenne** » et ARRETE les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
		Autofinancement	71 037.87 €
TOTAL	231 818.17 €	TOTAL	231 818.17 €

Le coût estimatif de cette opération est de 231 818.17€ HT

Demande de subvention « Energie renouvelable » travaux presbytère

La commune d'Origné est propriétaire d'un logement communal situé au 4 rue de Beausoleil, dans l'ancien presbytère.

Le logement est libre depuis le 01 février 2018, la commune souhaite réhabiliter le logement en installant une chaudière à granulés bois, en isolant les sols et les murs, ainsi que la création d'un nouveau réseau électrique et de plomberie.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
		Autofinancement	71 037.87 €
TOTAL	231 818.17 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** ce projet, sollicite le Département de la Mayenne « **Energie renouvelable** » et ARRETE les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
TOTAL	231 818.17 €	Autofinancement	71 037.87 €

Le coût estimatif de cette opération est de 231 818.17€ HT

Demande de subvention Agence de la transition écologique – ADEME « Fonds chaleur »

La commune d'Origné est propriétaire d'un logement communal situé au 4 rue de Beausoleil, dans l'ancien presbytère.

Le logement est libre depuis le 01 février 2018, la commune souhaite réhabiliter le logement en installant une chaudière à granulés bois, en isolant les sols et les murs, ainsi que la création d'un nouveau réseau électrique et de plomberie.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500.00 €
TOTAL	231 818.17 €	Autofinancement	71 037.87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** ce projet, sollicite l'**Agence de la transition écologique – ADEME « Fonds chaleur »** et **ARRETE** les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant
Travaux	207 177.17 €	DSIL	38 152.00 €
Maitrise d'œuvre	22 656.00 €	DETR	55 155.30 €
Contrôle technique de construction	900.00 €	Région	60 000.00 €
Contrôle technique de construction	1 047.50 €	Département « Patrimoine »	5 000.00 €
Mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées	37.50 €	Département « Fonds chaleur »	2 500.00 €
		Département « Plan départemental d'urgence »	
		ADEME	2 500 €
		Autofinancement	71 037.87 €

Le coût estimatif de cette opération est de 231 818.17€ HT

Travaux mairie, accueil périscolaire, complexe communal, salle des loisirs, devis peinture

Présentation de deux devis pour travaux de peinture à l'accueil de loisirs et à la mairie.

DECO-RESISOL :

Salle mairie : 3 702.84.00 € HT
 Garderie/dortoir : 2 352.00 € HT
 Total : 7 503.84 €

DUPREY :

Salle mairie : 1 749.91€ HT
 Garderie : 1 593.22 € HT
 Total : 3 073.13 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VALIDE l'offre de l'entreprise DUPREY pour les travaux de peinture à l'espace accueil de loisirs pour un montant de 1 593.22€ HT soit 1 911.86 € TTC.

Information travaux :

- * Un devis pour le remplacement de la pompe du poste de relèvement a été signé en urgence. Le montant du devis de l'entreprise Feljas et Masson est de 1 420.00 € HT.
- * Un devis pour le remplacement de l'alarme incendie à la salle des fêtes ainsi qu'à l'accueil de loisirs. Le devis de l'entreprise SICLI est de 411.29 € HT soit 493.79 € TTC.

Convention forfait communal

Une nouvelle convention est mise en place entre la Commune, l'École privée mixte « Sainte Jeanne d'Arc et l'OGEC (Organisme de Gestion de l'établissement d'Enseignement Catholique).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VALIDE la nouvelle convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Subvention exceptionnelle OGEC

Monsieur le Maire propose, à la demande de l'OGEC, de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 423.32 € correspondant au coût des heures réalisées par l'ATSEM pour palier au surcroît d'activité sur le temps de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme 423.32 € à l'OGEC.

Argent de poche

Renouvellement du dispositif « argent de poche » en 2020

Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » à l'attention des jeunes de la commune d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans (obligation d'avoir 16 ans au démarrage du chantier).

Ce dispositif crée la possibilité pour les jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée de 3 heures) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération dans la limite de 15€ par jeune et par demi-journée.

Un jeune ne peut participer à plus de 20 jours par an en été et 10 jours pour chacune autres périodes de congés scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 2 au 31 juillet 2020, du 24 au 31 août 2020, du 19 au 30 octobre 2020, à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans

- DE renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 6 au 27 juillet 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- D'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée
- De solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,
- De souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE** :

- DE renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 2 au 31 juillet 2020, du 24 au 31 août 2020, du 19 au 30 octobre 2020, à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- DE renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 6 au 27 juillet 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- D'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée
- De solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,
- De souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

Service civique

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) soit d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'Etat). Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Il concerne l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Un agrément est délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Le Service Civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager un volontaire dans le cadre du développement de la politique enfance/jeunesse de la commune.

Le jeune volontaire aura pour mission d'accompagner le personnel présent sur les temps de l'accueil périscolaire et centre de loisirs ainsi que sur le temps de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **DE METTRE EN PLACE** le dispositif service civique au sein de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander l'agrément auprès de la direction départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement du service civique avec le volontaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Planning réunion Conseil Municipal 2020

Juillet : vendredi 17 à 20h00

Septembre : vendredi 11 à 20h30

Octobre : vendredi 16 à 20h30

Novembre : vendredi 6 à 20h30

Décembre : vendredi 4 à 20h30

Repas CCAS : samedi 28 novembre

Vœux : 17 janvier

Compte rendu des réunions des différentes commissions

Une proposition de réaliser un chemin pédestre sur la commune a été validé.

Monsieur le Maire charge Monsieur FOLLAIN Sébastien de prendre contact avec les propriétaires pour discuter du projet.

Séance levée à 02h00

Prochain conseil municipal : **vendredi 17 juillet à 20h00**